



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2740

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2740**

commission principale : développement économique

objet : **Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence "tourisme" a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, une taxe de séjour a été instaurée sur le territoire communautaire (3,6 M€ collectés en 2010) et un office du tourisme intercommunal (Office intercommunal du Grand Lyon) a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009. Ses missions sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale, la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques et le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

La politique touristique communautaire se décline selon les 3 axes stratégiques suivants :

Axe n° 1 - Tourisme d'affaires :

L'objectif est de conforter l'agglomération lyonnaise comme la deuxième destination française d'accueil de grands congrès et de salons, en s'appuyant sur la légitimité scientifique, médicale, les pôles de compétitivité et filières d'excellence du territoire.

Axe n° 2 - Tourisme d'agrément :

L'enjeu est de renforcer l'attractivité de Lyon comme une destination de tourisme urbain de court séjour, en lien notamment avec le développement des compagnies aériennes à bas coût.

Axe n° 3 - Tourisme de proximité :

Il s'agit de faire en sorte que les habitants de l'agglomération lyonnaise soient "touristes" et "consommateurs" d'activités de loisirs dans leur propre agglomération.

Le programme d'actions de l'Office du tourisme intercommunal s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie touristique de la Communauté urbaine de Lyon.

Par délibération n° 2010-1236 du 11 janvier 2010, le Conseil de communauté a approuvé une convention triennale pour la période 2010-2012 avec l'Office du tourisme du Grand Lyon.

Cette convention précise que l'accord sur le programme annuel sera formalisé par un avenant et que la subvention correspondante sera fixée par le Conseil de communauté.

Eléments de bilan 2011

L'année 2011 a été marquée par une stabilisation de la fréquentation du pavillon d'accueil de l'Office du tourisme (485 000 visiteurs) et une augmentation du nombre de visites du site internet Lyon-France.com (+ 53 % de visites). Il est à noter que plus d'un visiteur sur deux au pavillon d'accueil est un visiteur étranger, chiffre en progression constante depuis 5 ans.

Une antenne d'accueil de l'Office du tourisme dédiée à l'"ouest lyonnais" a ouvert à Marcy l'Etoile au domaine de Lacroix Laval.

117 000 visiteurs (en hausse de + 2 %) ont réalisé en 2011 une visite guidées proposée par l'Office du tourisme dont l'offre se décline en 64 thèmes de visites patrimoniales et insolites sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Une visite spécifique "pôle métropolitain G4" sur le thème des voies de communication a été créée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Sur le segment du tourisme d'agrément, la promotion a été recentrée en 2011 sur la cible grand public en France et en Europe avec l'organisation d'une tournée promotionnelle "Only Lyon on Tour" qui a fait étape dans 10 grandes villes françaises et européennes : Barcelone, Marseille, Milan, Francfort, Berlin, Bruxelles, Amsterdam, Lille et Londres. Plus de 200 000 personnes ont été accueillies sur le village de la tournée. Par ailleurs, 150 professionnels ont été reçus en voyages d'études (Eductours) tandis que 140 journalistes de 22 nationalités différentes ont été accueillis par le service presse de l'Office du tourisme. Suite à ces actions, 213 nouvelles programmation de la destination et 130 retombées presses ont été constatés.

Sur le segment du tourisme d'affaires, le Bureau des congrès a renforcé ses actions et outils de prospection sur la cible des grands congrès associatifs (+ 28 % de journées-congressistes gagnées en 2011 par rapport à 2010). Une offre de services destinée à favoriser la création de nouveaux événements professionnels à fort potentiel de développement a été développée. Le salon Innorobo dont la première édition a eu lieu en mars 2011 en a bénéficié. Le dispositif d'accueil "Lyon Welcome Attitude" a été déployé dans le cadre d'une dizaine de salons professionnels d'envergure nationale et internationale.

Programme d'activités 2012

Pour l'exercice 2012, il est proposé une subvention à hauteur de 4 459 000 €, en augmentation de 66 000 € par rapport à 2011.

On notera plus particulièrement dans le cadre du programme d'actions proposé par l'Office du tourisme en 2012 :

- l'amélioration de l'offre proposée au pavillon d'accueil et la création d'animations avec les partenaires culturels du territoire,
- le développement des visites "Promenons-nous dans le Grand Lyon" à destination du tourisme de proximité,
- la diffusion d'un guide-cartographie des loisirs sur le territoire de la Communauté urbaine,
- la création de nouveaux thèmes de visites guidées afin de répondre à l'évolution des besoins des touristes,
- l'organisation d'une nouvelle tournée de promotion touristique grand public qui fera étape dans 10 villes françaises et européennes,
- l'intensification des actions de promotion auprès des professionnels du tourisme d'agrément sur les marchés moyens et longs courriers à forte contribution, qui justifie en partie la proposition d'augmentation de la subvention en 2012,
- le développement des outils et des démarches de prospection sur les grands congrès associatifs dans un contexte concurrentiel national et international accru,
- la participation au dispositif "Lyon Welcome Attitude" pour l'accueil des salons professionnels d'envergure nationale générant des flux de visiteurs importants dans l'agglomération,
- la gestion d'un dispositif d'aide à la création de nouveaux salons sur les thématiques en lien avec les filières d'excellence du territoire,

- la participation du Bureau des congrès aux principaux salons professionnels du tourisme d'affaires (EIBTM à Barcelone, IMEX à Francfort).

Budget prévisionnel 2012

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
Dépenses opérationnelles	1 720 281	Communauté urbaine de Lyon, dont :	4 547 174
Frais de personnel	3 748 875	<i>subvention 2012</i>	4 459 000
Frais généraux	833 996	<i>quote-part subvention 2011</i>	58 383
Frais financiers	22 324	<i>quote-part subvention 2010</i>	29 791
Frais exceptionnels	1 000	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	45 000
		Ressources propres dont :	1 739 000
		<i>cotisations</i>	410 000
Total	6 326 476	Total	6 331 174

Le montant de la participation de la Communauté urbaine inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'Association représente 4 459 k€ pour l'exercice 2012. Ce montant s'élevait, pour l'exercice 2011, à 4 393 k€ en fonctionnement et 167,5 k€ en investissement.

Conformément à l'article 6 de la convention 2010-2012, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une première partie de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception par la Communauté urbaine de la demande d'acompte,

- une deuxième part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant réception par la Communauté urbaine du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent, certifiés par monsieur le commissaire aux comptes de l'association ou, en l'absence d'un commissaire aux comptes, par le comptable de l'association,

- le solde sera mandaté au cours du mois d'octobre de l'exercice en cours dès réception par la Communauté urbaine de l'esquisse du programme annuel d'activités de l'année suivante et du montant correspondant de subvention sollicitée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activités 2012 de l'Office du tourisme présenté en annexe de l'avenant n° 2.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de 4 459 000 € à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour l'exercice 2012,

b) - l'avenant n° 2 à la convention 2010-2012 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

4° - La dépense correspondant à la subvention d'un montant de 4 459 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 95 - opération n° 0P04O2080.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.